



Siège national

47 rue de Clichy
75009 Paris

Tél. 01 45 96 03 05

Aix Marseille



Souscription

«Indro efa nofidin'ny TOMPO ianao izao mba hanorina tempoly ho Toeramasina; dia mahereza ka mahefa.» (1 Tantara 28:10 DIEM)

«Maintenant, tu le vois, c'est toi que le Seigneur a choisi pour construire le temple qui sera son lieu saint. Courage, mets-toi au travail! »
(1 Chroniques 28:10)

Je soussigné,

participe au financement de l'acquisition de L'ÉGLISE SAINTE ÉMILIE DE VIALAR par un virement permanent mensuel, qui sera débité de mon compte courant N°

Pour le compte de l'Église Protestante Malgache Aix-Marseille, dont vous trouverez les références bancaires ci-après.

Le montant que je souhaite verser est de

50€

Autre montant:.....

Pour une durée de: 1 an 2 ans 3 ans

3 ans et plus:.....

Fait à ,

Signature

Eglise Protestante Malgache Aix-Marseille [FPMA]

Lieux de cultes :

4 rue Villars 13100 Aix-en-Provence & 15 rue Grignan 13006 Marseille

IBAN FR76 1460 7005 9446 0137 2318 022

CCBPFPPMAR (code Bic)

<http://fpmaam.org>

 Facebook : fpmaaixmarseille@gmail.com

VOLET EXPLICATIF DESTINÉ AU SOUSCRIPTEUR:

« Cette souscription n'est pas figée, tout le monde peut se désengager quand il le souhaite, car il peut se passer beaucoup de choses dans une famille : (décès du souscripteur, ou du conjoint, un jeune à qui il faut payer les études...) »

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

- de l'Impôt sur le Revenu,
 de l'Impôt sur les Sociétés.

Rappel :

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple8 : **Un don de 600 € = 396 € d'économie d'impôt.** Vous ne payez que 204€ après réduction.

Pour les entreprises, votre don est déductible :

- de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

Exemple : **Un don de 600 € = 360 € d'économie d'impôt.** Vous ne payez que 140€ après réduction.

Vous trouverez toutes les modalités sur le site du Service Public en utilisant le lien
<http://vosdroits.service-public.fr/F426.xhtml>